

**65520 - Fonds d'attractivité**

**Contrats Départementaux - Fonds de développement  
d'attractivité - Construction d'un accueil périscolaire  
unique au quartier-village de GEISPOLSHEIM**

**Rapport n° CD/2018/112**

**Service Chef de file :**

J3-Collèges

**Service(s) associé(s) :**

**Résumé :**

Le Département du Bas-Rhin a décidé, par délibération du Conseil Départemental n°CD/2016/157 du 8 décembre 2016 et n°CD/2017/004 du 20 mars 2017, de développer un partenariat renforcé avec les acteurs locaux en mettant en œuvre des contrats départementaux de développement territorial et humain.

Ces contrats constituent le volet stratégique du partenariat engagé par le Département avec les acteurs locaux sur la période 2018-2021. Ils ont pour vocation à traduire une ambition collective à l'échelle de chaque territoire d'action du Département et à définir les enjeux prioritaires d'aménagement et de développement co-construits avec les acteurs du territoire.

Dans ce cadre, le Conseil Départemental a approuvé les termes du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Eurométropole, le 11 décembre 2017.

Le projet de construction d'un équipement périscolaire à Geispolsheim co-construit avec le Département, s'inscrit dans les enjeux prioritaires "d'accompagner le maintien d'une offre de service de proximité" et "assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes".

Il est proposé à l'Assemblée départementale de décider d'attribuer une subvention à la Commune de Geispolsheim pour son projet de création d'un équipement périscolaire, d'approuver les termes du projet de convention de partenariat à conclure entre la Commune de Geispolsheim, l'Association Générale des Familles, la Fédération des MJC et le Département du Bas-Rhin, d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure entre la Commune de Geispolsheim et le Département du Bas-Rhin pour permettre le versement de la subvention correspondante, et d'autoriser son Président à signer ces conventions.

## **1. Le projet de la Commune de Geispolsheim**

La volonté du Département est d'accompagner le développement des territoires sur la durée, en déployant des politiques publiques structurantes qui répondent aux besoins des habitants, des associations, des entreprises. L'ambition est de favoriser la construction de

territoires forts, à la fois producteurs de richesse économique (tissu industriel, tourisme, énergies...) et territoires d'avenir pour les habitants.

La Commune de Geispolsheim entreprend de renforcer la qualité de son offre de service périscolaire par la réunification de deux sites existants dans une nouvelle structure, pouvant accueillir 160 places, moderne, fonctionnelle, ouverte sur son environnement et à tous les habitants de la commune. Les écoles maternelle et élémentaire, respectivement « Les Coquelicots » et Saint-Exupéry » et le collège « Jean de la Fontaine », l'Association Générale des Familles, la Fédération des MJC sont mobilisés pour la construction des activités du futur équipement périscolaire. La CAF finance le projet.

Ce projet renforcerait indéniablement l'attractivité du quartier-village de Geispolsheim vieillissant.

Le projet d'attractivité et de développement du nouvel équipement périscolaire de Geispolsheim, co-construit avec le Département, s'inscrit dans les enjeux prioritaires du territoire d'action Eurométropole "d'accompagner le maintien d'une offre de service de proximité" et "assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes". La prise en compte de ces enjeux a fait l'objet d'un travail partenarial étroit avec la Commune, qui associera le Département lors de la mise en place d'un comité de pilotage à l'automne 2019.

## **2. Proposition d'attribution d'un soutien financier pour la création d'un équipement périscolaire**

La Commune dispose de deux délégataires de service public intervenant dans le champ de la petite-enfance et de la jeunesse, l'Association Générale des Familles pour la crèche et le relais des assistantes maternelles, et la Fédération des MJC pour la gestion des deux périscolaires de la Commune. Dans le cadre du futur équipement périscolaire, la Commune entreprend de les faire travailler en synergie pour permettre de proposer une offre complémentaire et de meilleure qualité aux familles.

La proximité immédiate de l'équipement périscolaire avec l'école élémentaire et le collège sera favorable au déploiement d'un nouveau panel d'action à destination des jeunes publics, tel qu'un échange franco-allemand, mobilisant l'intervention de jeunes volontaires européens auprès des enfants. L'équipement périscolaire sera ouvert au relais des assistantes maternelles pour l'organisation notamment de formations.

Pour ouvrir l'équipement périscolaire à l'ensemble des habitants de Geispolsheim, la Commune mettra en place une tarification sociale adaptée, et proposera des ateliers, notamment autour de la parentalité, également accessibles aux non usagers de l'équipement périscolaire.

Il est proposé au Conseil Départemental de décider d'attribuer une subvention d'un montant de **855 129** euros, soit 20% du coût de l'opération du projet d'équipement périscolaire, au titre du Fonds de développement et d'attractivité.

## **LE PLAN DE FINANCEMENT**

<b>Dépenses HT</b>		<b>Recettes HT</b>	
Construction accueil périscolaire	3 664 269€	CAF	450 000€
Travaux Plateforme	24 590€	Région climaxion + PDR	110 000€
Equipements et mobiliers	80 000€	Département	<b>855 129€</b>
<b>TOTAL BÂTIMENT</b>	<b>3 768 859€</b>	Commune	2 860 516€
Maitrise d'œuvre + OPC + Climaxion	415 229€		
SPS	4 522€		
Contrôle technique	11 520€		
Assistance à MO	22 640€		
<b>TOTAL HONORAIRES</b>	<b>453 911€</b>		
Acquisition terrain	0		
Géomètre et sondage des sols	7 875€		
Branchements réseaux	25 000€		
Frais concours architecte	20 000€		
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>52 875€</b>		
<b>TOTAL HT</b>	<b>4 275 645€</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>4 275 645€</b>

Il est également proposé au Conseil Départemental de décider d'approuver les termes du projet de convention de partenariat à conclure entre la Commune de Geispolsheim, l'Association générale des familles, la Fédération des MJC et le Département du Bas-Rhin et d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure entre la Commune de Geispolsheim et le Département pour permettre le versement de la subvention correspondante.

<b>Identifiant de l'AP</b>	<b>Libellé de l'AP</b>	<b>Montant de l'AP</b>	<b>Montant disponible sur l'AP (non engagé)</b>	<b>Montant proposé</b>
FAED 2018/1	G 2018 2021 Fonds d'Attractivité et Développement	50 000 000,00 €	45 327 430,00 €	855 129,00 €

La Commission de l'Eurométropole de Strasbourg a émis un avis favorable à cette proposition le 30 novembre 2018.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Sur proposition de la Commission territoriale du 30 novembre, le Conseil Départemental du Bas-Rhin :*

*- approuve, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Eurométropole, le projet de convention de partenariat pour le projet de construction d'un accueil périscolaire unique au quartier village de Geispolsheim, relié aux quartiers plus récents et ouvert à l'ensemble des habitants de la Commune détaillé dans le rapport, à conclure entre la Commune de Geispolsheim, l'Association Générale des Familles, la Fédération des MJC, et le Département du Bas-Rhin, ainsi que le projet de convention financière à conclure entre la Commune de Geispolsheim et le Département du Bas-Rhin, joints en annexe à la présente délibération, pour permettre le versement de la subvention correspondante ;*

- dit que dans le cadre de ses compétences, le Département du Bas-Rhin mobilisera son ingénierie en faveur de ce projet ;
- décide d'attribuer une subvention d'un montant de 855 129€ à la Commune de Geispolsheim pour le projet de création d'un équipement périscolaire précité ;
- autorise le Président du Conseil Département à signer ces conventions.

Strasbourg, le 30/11/18

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'F' followed by 'BIERRY' in a cursive script.

Frédéric BIERRY